

DÉLIBÉRATION N°DL20230068 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE - AGRÉMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

Le RPE est animé par 2 agents qualifiés à Saint-Chamond et a pour missions de :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel ;
- Offrir aux assistants maternels et aux professionnels de la garde d'enfants à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes de la charte d'accueil du jeune enfant, notamment en organisant des temps collectifs d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
- Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur les possibilités d'évolution professionnelle ;
- Assister les assistants maternels dans les démarches d'inscription et actualisation de leur dossier à accomplir sur le site monenfant.fr de la CAF ;
- Informer les parents ou représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur le territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

La commune de Saint-Chamond a fait le choix de mettre en place un guichet unique ainsi que la gestion des demandes formulées sur le site monenfant.fr. Le guichet unique est le point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil.

L'activité du RPE prend également appui sur les ressources locales (médiathèque, ludothèque, établissement d'accueil du jeune enfant, etc...) pour favoriser le décroisement entre les modes d'accueil et faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant.

En 2022, 180 assistants maternels étaient en activité sur Saint-Chamond.

Le Relais Petite Enfance est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour des périodes de 3 ans. La convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Après une présentation du projet en commission d'agrément à la CAF, il convient donc de procéder à son renouvellement, proposé jusqu'au 31 décembre 2026.

La convention implique des engagements de la part de la commune :

- au regard de l'activité du service (tenir informé de tout changement sur le fonctionnement et/ou projet),

- au regard du public (ouvert à tous les publics, volontaires de la participation des professionnels, respecter les principes d'égalité de traitement et gratuité, respecter les principes de neutralité, mettre en œuvre un projet éducatif de qualité avec un personnel qualifié),
- au regard des transmissions des données à la CAF (données d'activité et financières),
- au regard du site monenfant.fr (fournir les informations pour le site internet),
- au regard de la communication (communiquer sur le partenariat et l'aide apportée par la CAF),
- au regard des obligations légales et réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation « Relais Petite Enfance », avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour la période 2023-2026,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Date de mise en ligne 24 mai 2023